

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9	11

Séance du 24 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juillet à DIX-HUIT heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, MORDELET Pierre

Absents représentés : BASCOUL André (à GARRON Patrice), TROIN Katia (à MORDELET Charles-Antoine),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

18/07/2024

Objet de la délibération

Délibération n°34/2024 : SAVOIR NAGER : SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition du SAVOIR NAGER est une priorité nationale pour les élèves. Aussi afin de pouvoir faire bénéficier les enfants de la commune et ceux des communes voisines de Bauduen et des Salles-sur-Verdon de cet apprentissage, un partenariat a été projeté pour permettre la mise en place de séances en eau libre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec l'Éducation Nationale et les communes de Bauduen et des Salles-sur-Verdon pour la mise en place effective de cette activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place de l'activité natation en eau libre et tout autre document y afférent.

DIT que la dépense est inscrite au Budget 2024.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

